

La maternité

Dès la déclaration de la grossesse, les examens prénataux et postnataux obligatoires sont pris en charge à 100% au titre de l'assurance maternité.



L'accompagnement de votre grossesse

L'Entretien Prénatal Précoce (EPP)

Cet entretien vous aide à préparer au mieux la venue au monde de votre enfant. Individuel ou en couple, il vous est proposé systématiquement en complément du suivi médical habituel. Il est réalisé en début de grossesse, sans limite de date, par une sage-femme spécifiquement formée.

La préparation à la naissance de votre bébé, devenir parent

Les sages femmes vous proposent des séances pour préparer votre accouchement (position, contraction, gestion de la douleur...), vous aider à choisir un mode d'allaitement (sein ou biberon), accueillir au mieux votre enfant.

Les séances sont individuelles ou collectives, selon un planning défini avec vous. Elles peuvent être réalisées à domicile. Le conjoint peut être présent s'il le souhaite.

Le suivi de votre grossesse

Les consultations médicales mensuelles de suivi de grossesse peuvent être assurées par un médecin ou une sage-femme. Une psychologue du service PMI est également à votre disposition si besoin.

Visite post natale

La visite post-natale a lieu 6 à 8 semaines après la naissance de votre enfant. Elle peut être assurée par un médecin ou une sage-femme. Cette consultation est déterminante car elle permet de faire, avec vous, un bilan gynécologique complet et d'aborder la rééducation périnéale, la contraception, l'allaitement, la reprise des rapports sexuels... Information et rendez-vous auprès de votre [MDS](https://lavienne86.fr/information-transversale/annuaire-de-la-maison-des-solidarites/cartographie-de-la-maison-des-solidarites).

CARTE DES MDS

Simple d'utilisation, la carte interactive du Département de la Vienne vous permet de découvrir la Maison Départementale des Solidarités la plus proche de chez vous en cliquant directement sur l'un de ces icônes ou en indiquant votre adresse dans le moteur de recherche.

Bonne navigation !



Pour aller + loin

- > [Les essentiels de la PMI](#)
- > [Annuaire des assistants maternels](#)
- > [Annuaire des MDS](https://lavienne86.fr/information-transversale/annuaire-de-la-maison-des-solidarites)



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX
☎ 05 49 55 66 00